



Nations Unies

**Rapport du Commissaire
général de l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

Budget-programme 2024-2025

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-huitième session
Supplément n° 13A**



**Rapport du Commissaire
général de l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

Budget-programme 2024-2025



Nations Unies • New York, 2023

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction au budget pour l'exercice biennal 2024-2025	5
A. Orientations générales	5
B. Contexte	6
C. Hypothèses budgétaires	6
D. Structure budgétaire	7
E. Ressources humaines	13
F. Situation financière	15
G. Perspectives de financement pour 2024-2025	16
II. Objectif 1 : veiller à ce que les réfugiés de Palestine soient protégés en promouvant la réalisation des droits que leur reconnaît le droit international	19
A. Interventions en cours	19
B. Contraintes et défis	19
C. Réalisations escomptées	20
D. Ressources financières	21
III. Objectif 2 : faire en sorte que les réfugiés de Palestine puissent mener une vie saine	22
A. Interventions en cours	22
B. Contraintes et défis	22
C. Réalisations escomptées	23
D. Ressources financières	24
IV. Objectif 3 : faire en sorte que les réfugiés de Palestine bénéficient d'une éducation de base de qualité, inclusive et équitable et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement	25
A. Interventions en cours	25
B. Contraintes et défis	25
C. Réalisations escomptées	26
D. Ressources financières	27
V. Objectif 4 : améliorer les moyens de subsistance des réfugiés de Palestine	28
A. Interventions en cours	28
B. Contraintes et défis	28

C.	Réalisations escomptées	29
D.	Ressources financières	30
VI.	Objectif 5 : faire en sorte que les réfugiés de Palestine les plus vulnérables aient accès à une assistance sociale digne de ce nom	31
A.	Interventions en cours	31
B.	Contraintes et défis	31
C.	Réalisations escomptées	32
D.	Ressources financières	32
VII.	Objectif 6 : veiller à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de logement, d'eau et d'assainissement	33
A.	Interventions en cours	33
B.	Contraintes et défis	34
C.	Réalisations escomptées	34
D.	Ressources financières	35
VIII.	Objectif 7 : l'Office s'acquitte de son mandat de manière efficace et responsable	36
A.	Objectif relatif aux services de gestion	36
B.	L'Office mène ses interventions de manière efficace, efficiente et sûre	36
C.	L'Office mène ses interventions de manière transparente et responsable	37
D.	L'office veille à la durabilité sociale et environnementale de ses interventions	37
E.	Ressources financières	38

Chapitre I

Introduction au budget pour l'exercice biennal 2024-2025

A. Orientations générales

1. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est un organe subsidiaire du système des Nations Unies établi en vertu de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 de l'Assemblée générale. Depuis qu'il a commencé ses activités, l'Office a adapté et perfectionné ses programmes pour répondre aux besoins de plus en plus complexes des réfugiés de Palestine et protéger ces derniers en leur apportant une certaine stabilité, en dépit de l'incertitude permanente dans la région. Il est le principal fournisseur de services essentiels (éducation, santé et secours et services sociaux) aux 5,9 millions¹ de réfugiés de Palestine enregistrés à Gaza, en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est².

2. Le Commissaire général de l'UNRWA rend directement compte des activités de l'Office à l'Assemblée générale. En matière de programmation, il est conseillé et appuyé par la Commission consultative, qui est composée des principaux donateurs et pays hôtes de l'Office.

3. L'UNRWA a pour mission d'aider les réfugiés de Palestine à atteindre, dans les conditions de vie difficiles qui sont les leurs, un niveau de développement humain aussi élevé que possible. Conformément à sa mission et comme établi dans son plan stratégique pour la période 2023-2028³, l'Office s'attache à concrétiser les objectifs suivants : a) veiller à ce que les réfugiés de Palestine soient protégés en promouvant la réalisation des droits que leur reconnaît le droit international ; b) faire en sorte qu'ils puissent mener une vie saine ; c) faire en sorte qu'ils bénéficient d'une éducation de base de qualité, inclusive et équitable et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement ; d) améliorer leurs moyens de subsistance ; e) faire en sorte que les plus vulnérables d'entre eux aient accès à une assistance sociale digne de ce nom ; f) veiller à ce qu'ils puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de logement, d'eau et d'assainissement ; g) s'assurer que l'UNRWA exécute son mandat de manière efficace et responsable.

4. Afin d'atteindre ces objectifs, qui sont tous conformes aux objectifs de développement durable, l'UNRWA maintiendra et modernisera ses services liés à la protection, à l'éducation, à la santé, aux secours, au microfinancement, et à l'amélioration de l'infrastructure et à l'aménagement des camps.

5. L'UNRWA fournit également une aide d'urgence à près de 2 millions de réfugiés de Palestine en détresse en raison du blocus de Gaza, de l'occupation de la Cisjordanie, du conflit en République arabe syrienne et de l'effondrement économique au Liban et en République arabe syrienne⁴. Il continuera de fournir des services aux personnes déplacées en raison des hostilités de 1967 et des hostilités

¹ Chiffre auquel s'ajoutent 750 000 autres personnes immatriculées. Une définition du terme « autres personnes immatriculées » est disponible sur la page de l'UNRWA consacrée à cette question (www.unrwa.org/what-we-do/relief-and-social-services/unrwa-registered-population-dashboard).

² Dans le présent document, la Cisjordanie doit être comprise comme incluant Jérusalem-Est.

³ Voir www.unrwa.org/resources/about-unrwa/strategic-plan-2023-28.

⁴ Ces activités, prolongées en 2022, concernent la fourniture d'une aide alimentaire ou pécuniaire d'urgence. Voir le bulletin statistique de l'UNRWA (www.unrwa.org/what-we-do/unrwa-statistics-bulletin).

postérieures, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment les résolutions [2252 \(ES-V\)](#), [73/93](#) et [74/84](#).

6. En 2024 et 2025, l'UNRWA étendra sa fonction de protection renouvelée et améliorée, et procédera à des investissements en ce sens, approfondira la durabilité environnementale de ses interventions et fera de la modernisation de ses services une priorité.

B. Contexte

7. Le Moyen-Orient est en proie à des difficultés multiples, qui trouvent leur origine dans l'instabilité sociale et politique prolongée et sont exacerbées par les chocs économiques, environnementaux et sanitaires à l'échelle mondiale. La maladie à coronavirus (COVID-19) a balayé des années de progrès en matière de développement humain, tandis que la guerre en Ukraine a entraîné des hausses majeures du coût du carburant, de l'alimentation et des produits de base, mettant à rude épreuve les autorités qui peinent déjà à répondre aux besoins des jeunes et d'une population croissante.

8. S'il est peu probable qu'une solution globale et viable, incluant une résolution juste et durable du sort des réfugiés de Palestine, soit apportée au conflit israélo-palestinien lors du prochain exercice biennal, l'ONU continuera néanmoins d'échanger activement avec tous les acteurs pertinents afin de ramener la paix.

9. Au cours de l'exercice biennal actuel, la situation financière de l'UNRWA est restée critique, la demande pour les services de l'Office et la hausse des coûts ayant une nouvelle fois dépassé les contributions. En 2022, les interventions essentielles ont uniquement été maintenues grâce au soutien additionnel des donateurs, à des prêts du Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) et au report des paiements aux fournisseurs.

C. Hypothèses budgétaires

10. Le financement des interventions de l'Office devrait rester fortement limité. Le recours au contrôle des coûts, aux mesures d'austérité et à la dette pour gérer le sous-financement chronique de son budget-programme a atteint ses limites.

11. Le cycle actuel de situations d'urgence complexes devrait se poursuivre. Compte tenu du nombre croissant de réfugiés vivant dans la pauvreté et en l'absence d'une solution à leur sort, la demande pour les services essentiels et l'aide d'urgence de l'UNRWA se maintiendra.

12. L'État de Palestine poursuivra ses efforts pour devenir un État autonome. Toutefois, sa capacité de résilience continuera d'être mise à l'épreuve par le blocus de Gaza, l'occupation israélienne, le non-versement des recettes fiscales par le Gouvernement israélien et les divisions politiques dans le camp palestinien. Par conséquent, nombre de réfugiés de Palestine continueront de dépendre de l'UNRWA.

13. À Gaza, les conditions de sécurité devraient demeurer instables. Le blocus, qui est illégal au regard du droit international, et les cycles répétés de violence se poursuivront, et les Gazaouis pâtiront d'une des économies les plus faibles au monde, caractérisée par un taux de chômage élevé et des préoccupations liées aux ressources naturelles.

14. La Cisjordanie devrait rester sous occupation. Les opérations militaires israéliennes et les atteintes à la sécurité, notamment les actes de violence perpétrés par les colons, devraient se poursuivre. Les démolitions de logements, les expulsions

forcées, les déplacements internes de Palestiniens et l'expansion et la création de colonies de peuplement, parfois au moyen de l'annexion de parts importantes du territoire cisjordanien, devraient accroître les problèmes liés à la protection rencontrés par les réfugiés de Palestine. Il est probable que les taux de chômage, de pauvreté et d'insécurité alimentaire resteront élevés.

15. En République arabe syrienne, bien que le conflit se soit atténué dans certaines régions du pays, les combats devraient se poursuivre et il est à craindre que la menace que représentent les restes explosifs de guerre et la destruction massive des infrastructures aient des conséquences dévastatrices sur les réfugiés de Palestine. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, ces derniers continueront de subir les conséquences des séismes survenus en février 2023. Ces épreuves devraient être amplifiées par la détérioration de la situation économique.

16. La crise socioéconomique que connaît le Liban devrait se poursuivre. Par conséquent, les réfugiés de Palestine, qui comptent déjà parmi les personnes les plus vulnérables et marginalisées dans le pays, continueront de connaître des taux de pauvreté et de chômage élevés, et des difficultés d'accès aux produits et services de base, situation susceptible d'accroître le risque de troubles dans les camps de réfugiés et de pénaliser le personnel et les installations de l'UNRWA.

17. La Jordanie continuera d'accueillir des millions de réfugiés de Palestine, de République arabe syrienne et d'Iraq. Le pays devrait enregistrer des niveaux importants et stables de paix et de sécurité mais sa croissance économique pourrait être limitée par un fort taux de chômage.

18. On s'attend à ce que les conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19 exacerbent la crise de développement humain subie par les réfugiés de Palestine. Les niveaux d'insécurité alimentaire, de pauvreté et de chômage devraient rester importants. Bien que les réfugiés de Palestine jouissent d'un capital humain solide grâce aux structures d'éducation et de santé fournies par l'Office et les autorités du pays hôte, la majorité d'entre eux n'ont pas accès à la totalité des actifs nécessaires à l'obtention de moyens de subsistance durables.

19. Il est probable que les réfugiés de Palestine continueront de faire face à des menaces en matière de protection en raison des conflits armés, de la violence et des troubles civils. Par ailleurs, la vulnérabilité des femmes, des enfants et des personnes handicapées à la violence et aux atteintes devrait augmenter.

D. Structure budgétaire

20. Les guichets de financement de l'UNRWA, notamment les budgets-programmes, les projets et les appels d'urgence, sont conformes au plan stratégique 2023-2028 et au cadre de travail unifié de l'Office.

21. Conformément à l'article 9.2 du Règlement financier de l'UNRWA, le budget biennal est présenté suivant la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Pour des raisons de gestion interne, le budget de fonctionnement annuel est structuré de façon à tenir compte de la comptabilité d'exercice.

22. Dans sa résolution [3331 B \(XXIX\)](#) du 17 décembre 1974, l'Assemblée générale a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 1975, les dépenses engagées au titre des traitements du personnel international au service de l'Office qui auraient été financées par les contributions volontaires seraient imputées sur le budget ordinaire de l'ONU pour la durée du mandat de l'Office (voir figure I).

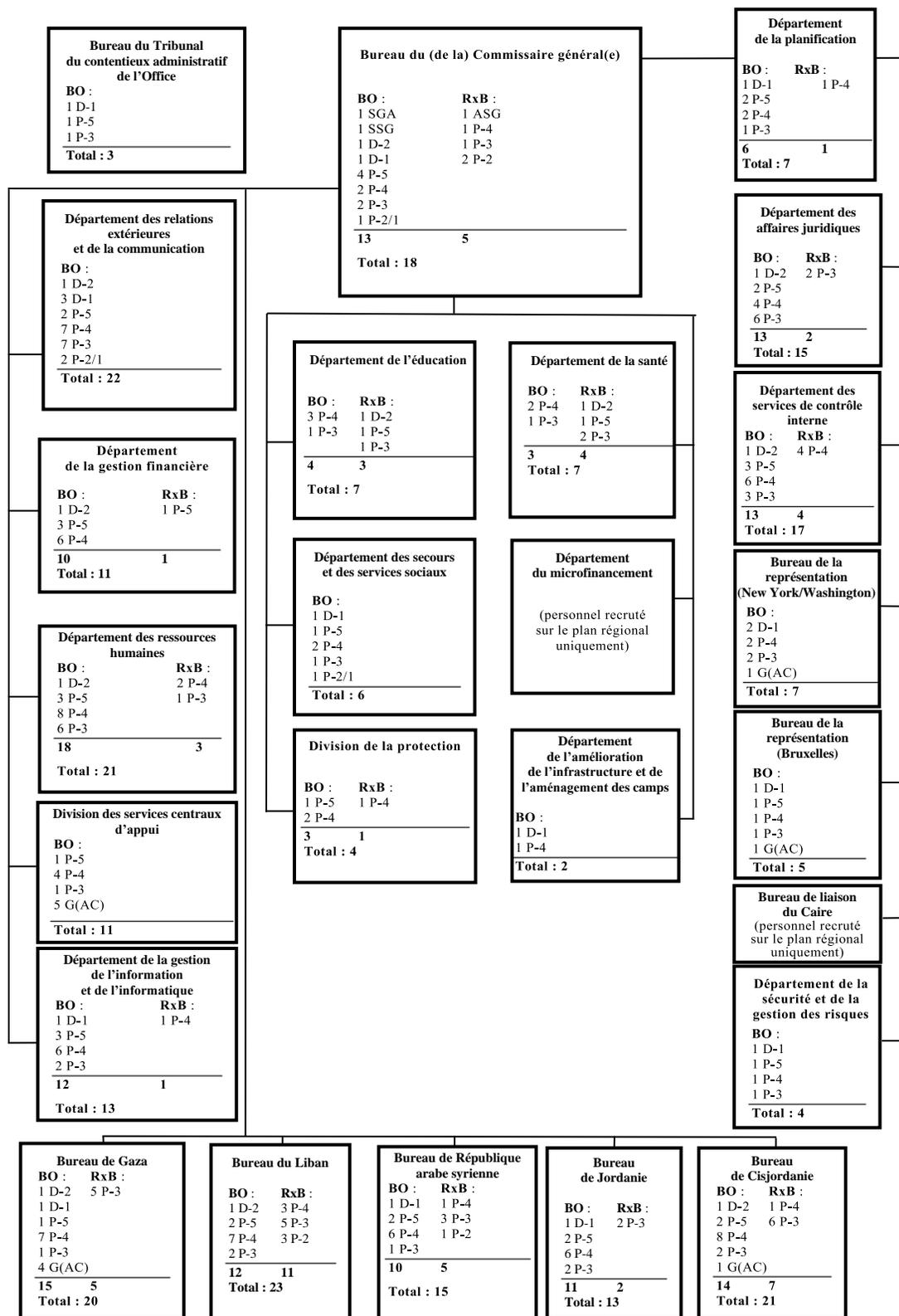
23. Dans sa résolution [77/122](#) du 12 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé d'envisager d'augmenter progressivement la dotation provenant du budget ordinaire

de l'ONU, de manière à couvrir non seulement les dépenses afférentes au personnel de l'Office recruté sur le plan international mais aussi les dépenses opérationnelles liées aux fonctions de la composante Direction exécutive et administration de l'Office.

24. Conformément au plan stratégique pour la période 2023-2028 et aux fins de planification, le taux de croissance sera estimé à 3,8 %. Il sera appliqué au cas par cas selon les besoins et les impératifs des bureaux de secteur et des départements, et non de manière uniforme à l'ensemble de l'Office. Cela n'exclut aucunement des ajustements à la hausse ou à la baisse lors de la phase d'approbation ou après cette dernière. Le taux de croissance établi à 3,8 % vise à garantir la poursuite des services et opérations aux niveaux actuels, tout en permettant des hausses dans différents domaines, par exemple : les augmentations annuelles des traitements ; les hausses attendues à la suite de l'enquête sur les conditions d'emploi ; les indemnités de départ ; la régularisation des contrats rémunérés à la journée ; les modifications apportées à l'assurance maladie de groupe ; les normes de programmation énoncées dans le plan stratégique, notamment les nouvelles normes relatives à la taille des classes et à l'affectation des enseignants (personnel enseignant et non enseignant), à la santé (personnel médical et paramédical), et au secours et aux services sociaux (travailleurs sociaux) ; les normes relatives aux hospitalisations ; l'augmentation des prix des fournitures médicales ; les coûts liés aux licences d'utilisation de logiciels ; les coûts liés à la modernisation du système d'enregistrement ; d'autres coûts initiaux liés à l'évaluation de la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré.

25. Le montant total du budget biennal tient compte : a) du budget-programme, y compris du taux de croissance naturelle de 3,8 % ; b) des projets prioritaires ; c) des dons en nature. Compte tenu du caractère mouvant des crises humanitaires, les budgets des appels d'urgence ne sont pas inclus dans le présent document.

Figure I
Organigramme



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 1 Budget pour 2024-2025, par objectif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objectif	2024					2025					2024-2025				
	Budget-programme			Projets	Total	Budget-programme			Projets	Total	Budget-programme			Projets	Total
	En espèces	En nature	Total			En espèces	En nature	Total			En espèces	En nature	Total		
Objectif 1 : veiller à ce que les réfugiés de Palestine soient protégés en promouvant la réalisation des droits que leur reconnaît le droit international	5 788	–	5 788	7 862	13 650	5 858	–	5 858	8 411	14 269	11 646	–	11 646	16 274	27 920
Objectif 2 : faire en sorte que les réfugiés de Palestine puissent mener une vie saine	143 170	6 275	149 445	6 898	156 344	150 323	6 651	156 975	5 400	162 375	293 493	12 926	306 420	12 298	318 718
Objectif 3 : faire en sorte que les réfugiés de Palestine bénéficient d'une éducation de base de qualité, inclusive et équitable et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement	476 297	3 853	480 150	14 068	494 218	496 572	4 084	500 656	5 483	506 139	972 870	7 937	980 807	19 550	1 000 357
Objectif 4 : améliorer les moyens de subsistance des réfugiés de Palestine	22 007	–	22 007	2 125	24 132	22 893	–	22 893	2 075	24 968	44 900	–	44 900	4 200	49 100
Objectif 5 : faire en sorte que les réfugiés de Palestine les plus vulnérables aient accès à une assistance sociale digne de ce nom	52 493	–	52 493	3 437	55 930	54 195	–	54 195	–	54 195	106 688	–	106 688	3 437	110 125
Objectif 6 : veiller à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de logement, d'eau et d'assainissement	26 218	–	26 218	127 666	153 884	27 096	–	27 096	60 214	87 311	53 314	–	53 314	187 880	241 194
Objectif 7 : s'assurer que l'Office exécute son mandat de manière efficace et responsable	154 250	359	154 609	94 495	249 103	156 734	380	157 114	65 628	222 743	310 984	739	311 723	160 123	471 846
Total	880 224	10 487	890 711	256 552	1 147 262	913 672	11 116	924 787	147 211	1 071 999	1 793 896	21 602	1 815 498	403 763	2 219 261

Tableau 2 Budget pour 2024-2025, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	2024					2025					2024-2025				
	Budget-programme			Projets	Total	Budget-programme			Projets	Total	Budget-programme			Projets	Total
	En espèces	En nature	Total			En espèces	En nature	Total			En espèces	En nature	Total		
Éducation	506 318	3 853	510 171	16 193	526 364	527 577	4 084	531 661	7 558	539 219	1 033 895	7 937	1 041 832	23 750	1 065 583
Santé	147 363	6 592	153 955	9 440	163 395	154 614	6 988	161 601	5 600	167 201	301 976	13 580	315 556	15 040	330 596
Secours et services sociaux	57 823	–	57 823	7 645	65 468	60 102	–	60 102	4 000	64 102	117 925	–	117 925	11 645	129 570
Amélioration de l'infrastructure et aménagement des camps	35 189	30	35 218	181 604	216 822	35 609	32	35 641	87 245	122 886	70 798	62	70 859	268 849	339 708
Protection	4 545	–	4 545	7 862	12 408	4 656	–	4 656	8 411	13 068	9 202	–	9 202	16 274	25 475
Direction exécutive	41 036	–	41 036	8 748	49 784	41 858	–	41 858	11 750	53 608	82 894	–	82 894	20 498	103 392
Départements d'appui	87 950	12	87 962	25 060	113 022	89 256	12	89 268	22 647	111 916	177 206	24	177 230	47 707	224 937
Total	880 224	10 487	890 711	256 552	1 147 262	913 672	11 116	924 787	147 211	1 071 999	1 793 896	21 602	1 815 498	403 763	2 219 261

Tableau 3
Budget-programme par lieu d'affectation

(En espèces et en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Lieu d'affectation</i>	2022 (dépenses effectives)	2023 (montant inscrit au budget)	2024 (estimations)	2025 (estimations)
Gaza	300 846	332 194	349 194	364 159
Liban	108 174	125 309	128 695	133 352
République arabe syrienne	46 634	53 708	55 518	57 099
Jordanie	139 602	148 151	153 079	159 658
Cisjordanie	118 492	125 735	129 578	133 315
Siège	59 455	62 903	64 160	66 089
Total	773 203	848 000	880 224	913 672

Tableau 4
Budget-programme pour 2022-2025, par ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ressources</i>	2022 (dépenses effectives)	2023 (montant inscrit au budget)	2024 (estimations)	2025 (estimations)
Dépenses de personnel				
Personnel recruté sur le plan international	34 953	43 315	43 315	44 317
Personnel recruté sur le plan régional	606 495	649 655	677 294	705 214
Total partiel	641 448	692 970	720 608	749 532
Dépenses opérationnelles				
Fournitures	35 901	35 752	38 091	40 311
Services collectifs de distribution	5 930	5 840	6 013	6 083
Entretien des locaux	2 540	7 919	8 397	8 551
Location de locaux	2 609	2 837	3 003	3 058
Matériel	6 623	5 293	5 379	5 426
Formation	368	402	403	405
Voyages	1 191	1 424	1 427	1 436
Services d'appui administratif	3 836	4 124	4 167	4 197
Services de conseil	2 736	4 146	4 163	4 193
Services hospitaliers	29 703	34 195	34 393	35 200
Services divers	10 152	13 497	14 907	15 086
Subventions aux personnes en détresse	29 736	39 428	39 153	40 072
Subventions à des tiers	2 351	2 398	2 408	2 423
Autres subventions	246	264	218	223
Recouvrement des coûts	(2 167)	(2 489)	(2 507)	(2 523)
Total partiel	131 755	155 030	159 616	164 140
Total	773 203	848 000	880 224	913 672

Tableau 5
Budget alloué aux projets pour 2024-2025, par objectif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objectif	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Cisjordanie	Siège	Total
Objectif 1 : veiller à ce que les réfugiés de Palestine soient protégés en promouvant la réalisation des droits que leur reconnaît le droit international	–	–	–	1 358	–	14 916	16 274
Objectif 2 : faire en sorte que les réfugiés de Palestine puissent mener une vie saine	–	10 800	–	–	–	1 498	12 298
Objectif 3 : faire en sorte que les réfugiés de Palestine bénéficient d'une éducation de base de qualité, inclusive et équitable et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement	–	–	–	–	–	19 550	19 550
Objectif 4 : améliorer les moyens de subsistance des réfugiés de Palestine	–	–	–	4 200	–	–	4 200
Objectif 5 : faire en sorte que les réfugiés de Palestine les plus vulnérables aient accès à une assistance sociale digne de ce nom	–	–	–	–	–	3 437	3 437
Objectif 6 : veiller à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de logement, d'eau et d'assainissement	61 143	41 500	22 000	26 694	34 000	2 543	187 880
Objectif 7 : s'assurer que l'Office exécute son mandat de manière efficace et responsable	57 717	6 000	4 952	–	13 000	78 454	160 123
Total	118 860	58 300	26 952	32 252	47 000	120 399	403 763

E. Ressources humaines

26. Conformément à la résolution 3331 B (XXIX), les postes soumis à recrutement international sont financés par le budget ordinaire de l'ONU. Dans le fascicule du budget pour 2022 et 2023, 217 postes supplémentaires ont été approuvés et imputés à ce dernier. Le nombre de postes approuvés restera le même en 2024 (voir tableau 6).

27. Au 30 juin 2023, 55 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan international étaient financés par des ressources extrabudgétaires, dont : a) deux par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; b) deux par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; c) un par la Caisse de prévoyance.

Tableau 6
Personnel recruté sur le plan international pour 2024-2025

Classe	Budget ordinaire de l'ONU	Ressources extrabudgétaires
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
Secrétaire général(e) adjoint(e)	1	–
Sous-Secrétaire général(e)	1	1

<i>Classe</i>	<i>Budget ordinaire de l'ONU</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>
D-2	9	2
D-1	16	–
P-5	38	3
P-4	92	15
P-3	44	28
P-2/P-1	4	6
Total partiel	205	55
Services généraux	12	–
Total partiel	12	–
Total	217	55

Tableau 7
Effectifs approuvés au 1^{er} janvier 2023, par objectif

	<i>Gaza</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Jordanie</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Siège</i>	<i>Total</i>
Objectif 1 (protection)	8	9	6	5	18	1	47
Objectif 2 (santé)	1 118	320	336	659	672	-	3 105
Objectif 3 (éducation de base)	10 717	1 733	2 078	4 784	2 220	-	21 532
Objectif 4 (moyens de subsistance)	191	114	104	245	186	8	848
Objectif 5 (assistance sociale)	155	84	70	91	135	-	535
Objectif 6 (logement, eau et assainissement)	276	192	85	201	193	3	950
Objectif 7 (gestion)	799	429	332	445	550	454	3 009
Total	13 264	2 881	3 011	6 430	3 974	466	30 026

Tableau 8
Effectifs approuvés au 1^{er} janvier 2023, par programme

<i>Programme</i>	<i>Gaza</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Jordanie</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Siège</i>	<i>Total</i>
Éducation	10 944	1 884	2 214	5 093	2 427	40	22 602
Santé	1 135	338	349	669	695	11	3 197
Secours et services sociaux	194	108	85	102	160	8	657
Amélioration de l'infrastructure et aménagement des camps	337	214	99	216	215	48	1 129
Protection	–	7	5	–	–	1	13
Direction exécutive	47	46	25	64	75	81	338
Départements d'appui	607	284	234	286	402	277	2 090
Total	13 264	2 881	3 011	6 430	3 974	466	30 026

F. Situation financière

28. Près de 91 % des ressources de base de l'UNRWA proviennent des contributions volontaires. Le reste provient du budget ordinaire de l'ONU (6 %), et des coûts d'appui indirects et des intérêts échus (3 %). Ce modèle de financement se solde par des crises de liquidités à répétition, une lutte permanente pour maintenir les normes de prestation de services, la dégradation des installations de l'Office, une augmentation du taux de vacance et un recours accru aux engagements à court terme pour assurer des fonctions essentielles.

29. En 2022, les efforts de mobilisation de ressources ont permis de recueillir des annonces de contributions s'élevant à 699 millions de dollars destinées au budget-programme, les dépenses prévues s'élevant à 817 millions de dollars. Le budget-programme de l'Office a été financé par le budget ordinaire de l'ONU (35 millions de dollars) et les contributions en nature (17 millions de dollars), ainsi que d'autres sources, telles que les coûts d'appui indirects, les contributions annoncées les années précédentes, les gains de change, les remboursements de la taxe sur la valeur ajoutée et le remboursement d'avances.

30. Dans le cadre de ses appels d'urgence pour la République arabe syrienne, le Liban et la Jordanie lancés en 2022, l'UNRWA demandait 365 millions de dollars et les annonces de contribution ont couvert 40,3 % (soit 147,2 millions de dollars) du montant nécessaire. S'agissant du territoire palestinien occupé, l'appel portait sur 406,2 millions de dollars et les annonces de contribution ont atteint 40,7 % de ce montant (soit 165,2 millions de dollars). Des contributions d'un montant de 106,9 millions de dollars ont été annoncées au titre des projets, correspondant à 55,4 % des besoins de financement (soit 193 millions de dollars).

31. La situation financière de l'Office, qui n'a cessé de se détériorer au cours des dernières années, est restée critique en 2022. Bien que le financement total ait augmenté par rapport aux années précédentes, il reste équivalent aux niveaux de 2013, malgré la demande croissante pour les services de l'Office et la hausse des coûts. L'UNRWA a débuté l'année 2022 avec des passifs s'élevant à 62 millions de dollars reportés de 2021 et a commencé ses activités avec 90 % du budget-programme approuvé. Les dépenses ont été contrôlées grâce à une gestion stricte des postes vacants, des réductions des dépenses autres que les dépenses de personnel et un report des paiements non essentiels aux fournisseurs. Les interventions essentielles ont été maintenues uniquement grâce à des prêts du CERF. L'Office a reporté un passif de 75 millions de dollars en 2023.

32. Le montant total des ressources demandées par l'UNRWA au titre du budget-programme pour 2023 s'élève à 848 millions de dollars et à la fin du mois de juin 2023, il manquait près de 200 millions de dollars pour maintenir les services et verser les traitements du personnel au-delà du mois de septembre sans report de passif en 2024 (voir tableau 9).

33. Le budget des projets pour 2023 est estimé à 250 millions de dollars, les recettes étant estimées à 108 millions de dollars.

Tableau 9
Situation budgétaire des programmes et projets de l'Office en 2023

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Budget-programme</i>	<i>Budget des projets</i>
Recettes prévisionnelles	722	108
Montant demandé	848	250
Écart budgétaire^a	(126)	(142)

^a L'écart budgétaire pour 2023 ne tient pas compte du passif de 75 millions de dollars reporté de 2022.

G. Perspectives de financement pour 2024-2025

34. À ce jour, les recettes et dépenses prévisionnelles, présentées dans le tableau 10, montrent un écart de trésorerie de 67 millions de dollars en 2024 et de 63 millions de dollars en 2025 au titre du budget-programme. Ce manque s'explique par le fait que les recettes prévisionnelles s'élèvent à 813 millions de dollars et 851 millions de dollars (hors contributions en nature) et les dépenses prévisionnelles à 880 millions de dollars et 914 millions de dollars pour 2024 et 2025 respectivement.

Tableau 10
Écart de trésorerie attendu au titre du budget-programme de l'Office pour 2024-2025

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>2024</i>	<i>2025</i>
Recettes prévisionnelles	813	851
Budget-programme	880	914
Écart budgétaire	(67)	(63)

35. Les contributions prévisionnelles des donateurs au budget-programme pour 2024 et 2025 sont présentées dans le tableau 11.

Tableau 11
Contributions prévisionnelles au budget-programme pour 2024-2025, par donateur

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>
États-Unis d'Amérique	228 630	235 489
Union européenne	103 534	106 640
Allemagne	38 484	39 639
Suède	58 455	60 209
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	14 779	15 223
Arabie saoudite	27 810	28 644
Pays-Bas (Royaume des)	21 302	21 941

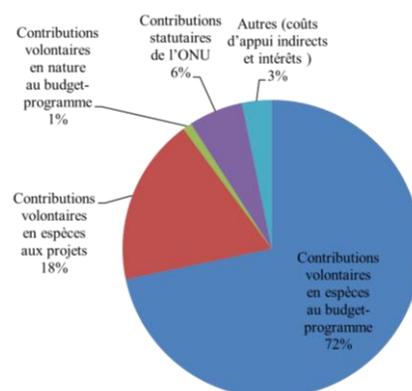
<i>Donateur</i>	2024	2025
Suisse	24 534	25 270
Canada	19 603	20 192
France	24 884	25 631
Danemark	16 222	16 708
Norvège	23 225	23 922
Japon	4 475	4 610
Türkiye	10 300	10 609
Belgique (y compris le Gouvernement flamand)	8 422	8 675
Italie	7 526	7 752
Qatar	10 815	11 139
Espagne (y compris les gouvernements régionaux)	8 684	8 945
Australie	14 212	14 638
Koweït (y compris le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes)	12 360	12 731
Autres contributions de donateurs	41 733	42 985
En nature	10 487	11 116
Total partiel	730 478	752 707
Contributions statutaires de l'ONU	57 701	73 298
Coûts d'appui indirects	35 000	35 000
Intérêts	700	700
Total	823 879	861 704

36. La figure II ci-après présente les sources de financement attendues en complément des estimations budgétaires totales de l'Office pour 2024 et 2025, notamment au titre du budget-programme, des projets et des contributions en nature.

Figure II
Sources de financement pour 2024-2025

(En milliers de dollars des États-Unis)

Contributions volontaires en espèces au budget-programme	1 591 497
Contributions volontaires en espèces aux projets	403 763
Contributions volontaires en nature au budget-programme	21 602
Budget ordinaire de l'ONU	130 999
Autres sources de financement	71 400
Total	2 219 261



37. Les 217 postes soumis à recrutement international et les coûts opérationnels financés par le budget ordinaire de l'ONU représentent 6 % du budget annuel et 3 % des recettes prévisionnelles proviennent : a) des intérêts et de recettes diverses, dont les coûts d'appui indirects annuels de 71,4 millions de dollars ; b) du financement de

deux postes soumis à recrutement international et de quatre postes soumis à recrutement régional par l'UNESCO, et de deux postes soumis à recrutement international et de deux postes soumis à recrutement régional par l'OMS.

38. Les contributions volontaires devront couvrir environ 91 % du budget, dont 72 % devront être des contributions en espèces au budget-programme, 18 % des contributions en espèces aux projets et 1 % des contributions en nature.

39. Le caractère imprévisible et aléatoire du financement de l'Office, associé à un manque de fonds de roulement, fait qu'il a été impossible de planifier des interventions de manière certaine. L'UNRWA fournissant des services assimilables à des services publics, il dispose d'une capacité limitée d'ajustement de sa programmation aux ressources disponibles. De plus, la plupart de ses coûts sont des coûts fixes liés aux dépenses de personnel. Toute modification des effectifs via l'application de normes et de règles relatives au personnel, un rafraîchissement des connaissances, des réaffectations, et la cessation de service ou le licenciement de membres du personnel requiert des ressources additionnelles.

Chapitre II

Objectif 1 : veiller à ce que les réfugiés de Palestine soient protégés en promouvant la réalisation des droits que leur reconnaît le droit international

A. Interventions en cours

40. Pour l'UNRWA, la protection consiste à placer les réfugiés de Palestine au centre de son action et à mettre son mandat, ses ressources et son autorité à profit pour les aider directement et encourager d'autres acteurs de la protection à jouer leur rôle. En la matière, l'Office applique une approche globale, qui est conforme à son cadre stratégique de protection de 2021 et s'articule selon les trois axes complémentaires que sont la systématisation, la programmation et la promotion de la protection. Ses efforts pour protéger les droits des réfugiés de Palestine sont alignés sur les objectifs de développement durable 5 (Égalité entre les sexes), 10 (Inégalités réduites), 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

41. L'Office tient compte de la protection dans l'ensemble de ses activités de prestation de services : elle en intègre les principes dans la programmation et le renforcement des capacités du personnel, et veille à ce que les droits des réfugiés de Palestine soient promus et le principe consistant à ne pas nuire soit respecté.

42. L'Office propose directement des services de prévention et des mesures correctives aux réfugiés de Palestine susceptibles d'être exposés ou déjà exposés à des menaces en matière de protection. À cet égard, il dispose d'un réseau de 249 travailleurs sociaux qui offrent un appui systématique aux réfugiés qui sont victimes d'actes de violence fondée sur le genre et contre les enfants, qui présentent un handicap et qui rencontrent des difficultés sociales.

43. L'Office promeut les droits que le droit international garantit aux réfugiés de Palestine en surveillant et consignnant les incidents relatifs à la protection, et en menant des interventions ciblées sur des violations potentielles du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés avec des porteurs de devoirs et d'autres parties prenantes. De plus, il contribue à des mécanismes internationaux des droits de l'homme de l'ONU.

44. L'UNRWA s'efforce d'intégrer les questions de genre à la fois dans sa culture institutionnelle et au niveau des programmes. Il a à cœur de promouvoir le droit à l'égalité des sexes et d'éliminer toutes les formes de discrimination, de violence et d'exploitation fondées sur le genre, et échange avec des porteurs de devoirs afin de garantir la sécurité des femmes et des filles.

45. C'est à l'Office que revient la responsabilité d'enregistrer les réfugiés de Palestine et d'autres personnes susceptibles de bénéficier de ses services. Des dossiers d'enregistrement sont constitués par famille et sont la base du système de gestion de l'ensemble des services de l'organisation.

B. Contraintes et défis

46. Dans toute la région, les réfugiés de Palestine font face à une crise profonde en matière de protection en raison : a) des répercussions des conflits, de l'occupation et de la violence à Gaza, au Liban, en République arabe syrienne et en Cisjordanie ; b) des restrictions imposées à la circulation ; c) du creusement des inégalités et de l'exclusion, imputable aux conditions socioéconomiques actuelles ; d) du recours

persistant à la force, aux expulsions et aux démolitions en Cisjordanie ; e) des limitations et des violations des droits des réfugiés de Palestine au Liban, des personnes déplacées en République arabe syrienne et des réfugiés palestiniens de République arabe syrienne résidant en Jordanie et au Liban.

47. De nombreux réfugiés de Palestine ne peuvent vivre dans des conditions dignes du fait de leur statut juridique précaire, du manque d'accès aux documents d'état civil et de l'exercice limité de leurs droits, y compris, dans certains cas, du droit au travail et du droit d'accès aux services de base.

48. La fonction de protection de l'Office continue de dépendre des fonds alloués aux projets, empêchant de constituer des effectifs stables et de progresser de manière durable sur les priorités stratégiques.

C. Réalisations escomptées

49. Au cours de la période 2024-2025, l'UNRWA continuera de systématiquement intégrer les questions liées à la protection dans ses interventions. Dans le cadre de formations et d'un appui technique, il veillera : a) à ce que l'ensemble des membres du personnel aient une idée claire des personnes à risque et des conséquences de l'inaction ; b) à ce que tous les membres du personnel soient en mesure de concevoir et de fournir des services tenant compte des principes relatifs à la protection ; c) à ce que la collecte, l'analyse et l'utilisation des données liées à la protection soient améliorées. Les examens biennaux de l'alignement de la protection menés à l'interne et les évaluations intégrées des installations réalisées chaque trimestre permettront de déterminer l'efficacité de ces efforts.

50. L'Office étendra ses services de protection préventifs et correctifs, notamment en échangeant avec les réfugiés de Palestine et en soutenant les organisations de protection communautaires. Les interventions de travail social seront approfondies en renforçant les capacités des travailleurs sociaux et en consolidant les mécanismes d'orientation.

51. L'Office continuera de promouvoir le respect des droits conférés aux réfugiés de Palestine par le droit international en surveillant et consignnant les incidents relatifs à la protection, et en menant des interventions ciblées sur des violations potentielles du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés avec des porteurs de devoirs. Il continuera également de coopérer avec le système international des droits de l'homme.

52. En 2024, l'Office présentera une nouvelle stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes visant à favoriser l'égalité entre hommes et femmes et à éliminer la discrimination, la violence et l'exploitation. Il fera en sorte que ses services soient accessibles sans distinction aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons, et aux autres groupes vulnérables, notamment aux personnes handicapées, et répondent à leurs besoins. Il continuera d'offrir une gamme complète de programmes, notamment : a) des services de santé sexuelle, reproductive et maternelle ; b) des soins cliniques, ainsi que des services de santé mentale et un soutien psychosocial ciblés aux personnes ayant subi des actes de violence fondée sur le genre ; c) des formations professionnelles et une aide à la subsistance pour les femmes et les filles.

53. L'Office modernisera son système d'information sur l'immatriculation des réfugiés en mettant en place un processus numérique de vérification d'identité et en encourageant l'utilisation de sa plateforme e-UNRWA, lancée en 2023. Il débutera un projet d'archivage numérique visant à faciliter la conservation et la consultation des dossiers d'enregistrement des familles.

54. Les réalisations escomptées ci-après sont énoncées dans le plan stratégique pour la période 2023-2028 :

- a) les réfugiés de Palestine ont accès aux services de l'UNRWA en toute sécurité et dans la dignité ;
- b) les besoins des réfugiés de Palestine vulnérables et à risque en matière de protection sont satisfaits grâce à des mesures préventives et correctives ;
- c) les porteurs de devoirs respectent, protègent et défendent les droits garantis aux réfugiés de Palestine par le droit international ;
- d) les femmes et les filles réfugiées de Palestine sont autonomisées et ont accès à des services qui contribuent à l'égalité des sexes.

D. Ressources financières

Tableau 12

Ressources nécessaires au titre de l'objectif 1

(En espèces et en milliers de dollars des États-Unis)

	2024 <i>Montant estimé</i>	2025 <i>Montant estimé</i>
Les réfugiés de Palestine ont accès aux services de l'UNRWA en toute sécurité et dans la dignité	1 243	1 202
Les besoins des réfugiés de Palestine vulnérables et à risque en matière de protection sont satisfaits grâce à des mesures préventives et correctives	4 540	4 651
Les femmes et les filles réfugiées de Palestine sont autonomisées et ont accès à des services qui contribuent à l'égalité des sexes	5	5
Total	5 788	5 858
Projets	7 862	8 411
Total	13 650	14 269

Chapitre III

Objectif 2 : faire en sorte que les réfugiés de Palestine puissent mener une vie saine

A. Interventions en cours

55. L'UNRWA joue un rôle central dans la protection et la promotion du droit à la santé des réfugiés de Palestine. Depuis 1950, il leur fournit un accès universel et non discriminatoire aux soins de santé primaires, en partenariat avec l'OMS, ainsi qu'à des soins secondaires et tertiaires ciblés. L'appui de l'Office à la santé des réfugiés de Palestine est conforme aux objectifs de développement durable 3 (Bonne santé et bien-être), 5 (Égalité entre sexes) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

56. À partir de 2011, l'Office a progressivement introduit des réformes en s'appuyant sur le concept d'équipes de santé familiale et mis en place un système de dossiers médicaux électroniques (e-Health). Le concept d'équipes de santé familiale est axé sur les patients et repose sur une prise en charge globale tout au long de la vie de toute la famille, grâce à des équipes intégrées composées de médecins, d'infirmier et d'aides-soignants.

57. L'Office fournit des services de santé maternelle, notamment de planification familiale, de préconception et de soins prénatals, d'accouchement et de soins postnatals. De plus, il propose des services visant à améliorer la santé des enfants réfugiés de Palestine, notamment des examens des nouveau-nés, des examens physiques réguliers, des campagnes de vaccination, une surveillance de la croissance, une surveillance nutritionnelle, l'administration de compléments alimentaires, des examens bucco-dentaires et l'orientation vers des spécialistes.

58. Depuis les années 1990, la charge de morbidité des réfugiés de Palestine est imputable à des maladies non transmissibles, d'où la décision de l'Office d'adopter une stratégie préventive en dépistant les patients les plus à risque. Parmi les services fournis aux patients atteints de maladies non transmissibles, on peut citer : a) la surveillance de la maladie ; b) des soins des pieds pour les personnes souffrant de diabète sucré ; c) la distribution de médicaments ; d) l'orientation vers les hôpitaux.

59. Depuis 2016, une aide à la santé mentale et un soutien psychosocial tenant compte des conditions difficiles dans lesquelles ils vivent sont proposés à l'ensemble des patients réfugiés de Palestine qui en ont besoin et à des groupes à risque ciblés. Les personnes qui présentent des troubles graves de la santé mentale sont renvoyées vers des spécialistes.

60. Outre les soins de santé primaires, l'UNRWA propose une aide à l'hospitalisation aux réfugiés de Palestine, qui peuvent bénéficier de services contractuels à moindres frais dans des hôpitaux publics et privés, et des structures gérées par l'État. La politique de l'Office en matière d'hospitalisation est axée sur l'aide aux plus vulnérables.

B. Contraintes et défis

61. Au cours des dernières années, la prévalence des maladies non transmissibles a augmenté à un rythme alarmant en raison du vieillissement de la population et de la sédentarité. La situation est telle que ces maladies sont désormais la première cause de mortalité chez les réfugiés de Palestine. À la fin de 2022, plus de 305 000 personnes souffrant de maladies non transmissibles étaient enregistrées auprès des centres de santé de l'UNRWA, soit 15 % du nombre total de patients. Cela se traduit

par une augmentation des coûts pour l'Office car ces maladies requièrent une prise en charge à long terme des patients.

62. Un nombre croissant de réfugiés de Palestine présentent des troubles de la santé mentale et des problèmes psychosociaux. Ils sont particulièrement nombreux dans les communautés touchées par des situations d'urgence. Tout comme le traitement des maladies non transmissibles, la prise en charge de la santé mentale et la fourniture d'un soutien psychosocial s'inscrivent sur la durée.

63. Les contraintes financières ont eu une incidence sur le recrutement et la formation des membres du personnel de santé, l'appui aux services d'hospitalisation et l'entretien des centres de santé. Elles surviennent dans un contexte de demande accrue pour les services de l'Office.

C. Réalisations escomptées

64. En 2024 et 2025, l'UNRWA continuera de fournir des soins de santé primaires universels et accessibles, et une aide à l'hospitalisation aux personnes qui en ont le plus besoin.

65. Les besoins en matière de santé maternelle seront couverts grâce à la fourniture systématique de services de préconception, de soins anténatals et postnatals, et de services de planification de la famille. De plus, l'Office maintiendra les soins de santé de qualité dispensés aux enfants.

66. L'UNRWA luttera contre les maladies non transmissibles dans le cadre d'une stratégie en trois volets reposant sur la surveillance des maladies, des campagnes de sensibilisation à la santé et d'autres activités de prévention, et des interventions efficaces en faveur de la gestion de ces maladies.

67. Les programmes relatifs à la santé mentale et au soutien psychosocial seront renforcés, en particulier pour les enfants, les adolescents et les rescapés de la violence fondée sur le genre, et l'accent sera mis sur la prévention du suicide. De plus, l'Office fera en sorte que les conseillers de ses centres de santé travaillent plus étroitement avec ses travailleurs sociaux et ses écoles afin de proposer des réponses mieux coordonnées.

68. L'UNRWA continuera de surveiller de près les maladies transmissibles et de renforcer sa capacité de réaction en la matière, et poursuivra ses efforts de lutte contre les infections. Par ailleurs, il participera à des campagnes de vaccination et veillera à la disponibilité de vaccins.

69. Le nombre de demandes d'appui à l'hospitalisation augmentant, les ressources limitées de l'Office seront employées de façon à en tirer le meilleur rapport qualité-prix. Les patients nécessitant des soins indispensables mais manquant de ressources se verront accorder la priorité.

70. L'UNRWA maintiendra la qualité de ses services de santé. À cet égard, e-Health sera remplacé par un nouveau système de dossiers médicaux électroniques à partir de la fin de l'année 2024. Sous réserve d'un financement suffisant, les normes relatives au personnel de santé, introduites en 2022, seront mises en œuvre afin que les équipes de santé familiale soient au complet et que les centres de santé continuent d'être améliorés.

71. L'Office poursuivra son partenariat de longue date avec l'OMS et les ministères de la santé des pays hôtes afin d'approfondir ses capacités techniques en matière de santé et l'accès des réfugiés de Palestine aux services de santé primaire.

72. Les réalisations escomptées ci-après sont énoncées dans le plan stratégique pour la période 2023-2028 :

- a) la santé de la mère et de l'enfant est améliorée ;
- b) la maîtrise des maladies non transmissibles et des problèmes de santé mentale est améliorée ;
- c) la maîtrise des maladies transmissibles ainsi que la prévention et la maîtrise des maladies infectieuses est améliorée ;
- d) l'accès à des services de santé de qualité est amélioré.

D. Ressources financières

Tableau 13

Ressources nécessaires au titre de l'objectif 2

(En espèces et en milliers de dollars des États-Unis)

	2024 <i>Montant estimé</i>	2025 <i>Montant estimé</i>
La santé de la mère et de l'enfant chez les réfugiés de Palestine est améliorée	734	803
La maîtrise des maladies non transmissibles et des problèmes de santé mentale est améliorée	617	680
L'accès des réfugiés de Palestine à des services de santé de qualité et sûrs est amélioré	141 819	148 841
Total	143 170	150 323
Projets	6 898	5 400
Total	150 069	155 723

Chapitre IV

Objectif 3 : faire en sorte que les réfugiés de Palestine bénéficient d'une éducation de base de qualité, inclusive et équitable et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement

A. Interventions en cours

73. L'UNRWA fournit un enseignement inclusif et de qualité aux réfugiés de Palestine, conformément aux quatre dimensions de la qualité : pertinence, efficacité, efficience, et bien-être et inclusion. À la fin de l'année scolaire 2022-23, il dispensait une éducation de base à plus de 540 000 enfants dans 706 écoles. Le programme relatif à l'éducation est le plus important de l'Office et représentait 44 % des dépenses totales et 70 % de tout le personnel en 2022. Les efforts déployés par l'UNRWA pour soutenir l'éducation des réfugiés de Palestine s'inscrivent dans les objectifs de développement durable 4 (Éducation de qualité) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

74. L'approche de l'apprentissage adoptée par l'Office repose sur un enseignement de qualité. À cette fin, il a pris des mesures pour dispenser des formations professionnalisantes aux enseignants, enrichir les programmes scolaires, encourager une réflexion critique et promouvoir les valeurs de l'ONU. Les progrès en matière d'éducation sont contrôlés dans le cadre d'une évaluation triennale des examens de fin d'année réalisée à l'échelle de l'UNRWA.

75. L'Office promeut l'éducation inclusive dans l'ensemble de son système éducatif en faisant en sorte que tous les élèves jouissent des mêmes chances d'apprentissage et puissent réaliser leur plein potentiel. Les enseignants et les conseillers sont formés pour déterminer les besoins des élèves et y répondre dans le cadre d'interventions ciblées pour ceux dont la situation physique, psychosociale ou académique est particulière ou qui ont des besoins spécifiques en matière de protection.

76. L'UNRWA a été l'une des premières entités à élaborer des programmes liés à l'éducation dans les situations d'urgence en donnant aux enfants réfugiés de Palestine accès à une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage en temps de crise, de conflit et de troubles sociaux. Son approche de l'éducation en situation de crise garantit : a) un environnement d'apprentissage sûr et sécurisé ; b) la participation des parents, de la communauté et des élèves ; c) un enseignement et un apprentissage de qualité, notamment grâce à des méthodes non traditionnelles en temps de crise. À cet égard, en 2021, l'Office a lancé sa plateforme d'apprentissage en ligne, développée avec Microsoft.

77. Le système éducatif de l'UNRWA repose sur des politiques, une planification et une prise de décisions fondées sur des données factuelles. Pour ce faire, l'Office utilise un système d'information sur la gestion de l'éducation à l'échelle de l'organisation.

B. Contraintes et défis

78. Jusqu'au déclenchement de la pandémie de COVID-19, l'Office atteignait ou dépassaient régulièrement les principales cibles établies en matière de rétention et de résultats scolaires. La pandémie a entraîné un recul important de l'apprentissage dans toutes les zones d'intervention. L'évaluation des examens de fin d'année, réalisée en octobre 2021, montre, tout comme les tendances mondiales, un fort déclin du nombre d'élèves ayant le niveau minimum de compétences requis en arabe et en

mathématiques par rapport aux chiffres de 2016. De plus, le taux d'abandon scolaire a augmenté après la reprise de l'apprentissage en présentiel.

79. Les besoins psychosociaux des élèves inscrits dans les écoles de l'Office ont crû en raison de la COVID-19 et, dans certaines régions, de la récurrence des conflits, de l'occupation et des troubles. À Gaza, par exemple, près de 50 % des élèves qui fréquentent les écoles de l'UNRWA souffrent de traumatismes et requièrent une attention particulière.

80. Les écoles de l'Office doivent faire face à un manque de ressources, une pression démographique croissante et, dans certains cas, des conflits. Nombre des bâtiments scolaires sont vétustes, souvent délabrés et non conformes aux normes de protection.

81. L'UNRWA a absorbé les élèves supplémentaires sans pour autant augmenter le nombre d'enseignants, d'où des classes toujours plus chargées. Près de 54 % d'entre elles accueillent plus de 40 élèves et la moitié des écoles ont mis en place la double vacation.

C. Réalisations escomptées

82. L'Office continuera de fournir des services éducatifs de qualité, d'améliorer l'apprentissage des élèves et de renforcer le bien-être et l'inclusion, en s'efforçant en priorité de répondre aux besoins psychosociaux des élèves, de combler le retard d'apprentissage et de réduire le taux d'abandon scolaire.

83. L'UNRWA s'emploiera à réduire le retard d'apprentissage : a) en mettant en œuvre des plans de rattrapage adaptés aux conditions de terrain et comprenant des classes de rattrapage et un contrôle plus étroit des connaissances ; b) en analysant le recul de l'apprentissage pour en déterminer les causes immédiates et plus profondes.

84. L'Office continuera de déployer sa stratégie relative aux technologies de l'information et des communications au service de l'éducation, qui visera à réduire la fracture numérique en facilitant l'accès à Internet et au matériel informatique aux fins d'apprentissage et d'enseignement, en améliorant la plateforme d'apprentissage en ligne et en renforçant les capacités liées à l'apprentissage, à l'enseignement et à la gestion des technologies éducatives.

85. Le système d'information sur la gestion de l'éducation, les logiciels de constitution des classes et d'autres systèmes informatiques resteront essentiels pour prévoir les besoins de l'UNRWA en matière d'éducation. Sur la base d'une évaluation faite en 2022, l'Office améliorera l'utilisation du système d'information sur la gestion de l'éducation par le personnel enseignant. De plus, le processus de constitution des classes, qui est l'un des principaux inducteurs de coûts, sera revu.

86. L'UNRWA continuera de promouvoir le bien-être et l'inclusion des élèves. Il prendra des mesures ciblées pour réduire le taux d'abandon scolaire et favoriser l'éducation inclusive en mettant en œuvre sa stratégie de santé scolaire, en luttant contre la violence à l'école et en renforçant le soutien psychosocial.

87. L'UNRWA maintiendra ses services éducatifs dans des contextes extrêmement difficiles. Fort des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, il approfondira ses programmes en faveur de l'éducation dans les situations d'urgence en adoptant de nouvelles approches élaborées et testées durant la crise sanitaire.

88. L'UNRWA poursuivra ses partenariats existants avec l'UNESCO, l'UNICEF, le Conseil norvégien pour les réfugiés, Right To Play, la Banque mondiale, Éducation sans délai et le Partenariat mondial pour l'éducation. De plus, son groupe consultatif

d'experts sur l'éducation continuera de formuler des conseils stratégiques concernant l'objectif.

89. Les réalisations escomptées ci-après sont énoncées dans le plan stratégique pour la période 2023-2028 :

a) les résultats de l'apprentissage des filles et garçons réfugiés de Palestine et leur capacité de penser de manière critique sont améliorés ;

b) les filles et garçons réfugiés de Palestine apprennent dans un environnement sûr et inclusif, et leur bien-être est garanti.

D. Ressources financières

Tableau 14

Ressources nécessaires au titre de l'objectif 3

(En espèces et en milliers de dollars des États-Unis)

	2024 <i>Montant estimé</i>	2025 <i>Montant estimé</i>
Les résultats de l'apprentissage des filles et garçons réfugiés de Palestine et leur capacité de penser de manière critique sont améliorés	472 858	493 160
Les filles et garçons réfugiés de Palestine apprennent dans un environnement sûr et inclusif, et leur bien-être est garanti	3 439	3 412
Total	476 297	496 572
Projets	14 068	5 483
Total	490 365	502 055

Chapitre V

Objectif 4 : améliorer les moyens de subsistance des réfugiés de Palestine

A. Interventions en cours

90. L'UNRWA soutient les moyens de subsistance des réfugiés de Palestine en recrutant directement certains d'entre eux dans le cadre de ses interventions et promeut leur accès à l'emploi auprès des autorités et des acteurs économiques des pays hôtes. Ses efforts en ce sens sont alignés avec les objectifs de développement durable 1 (Pas de pauvreté), 4 (Éducation de qualité), 8 (Travail décent et croissance économique) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

91. Dans le cadre de son programme d'enseignement et de formation techniques et professionnels, l'UNRWA permet aux jeunes réfugiés de Palestine d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à la recherche d'emploi. Ses huit centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels proposent des cursus professionnels d'un et deux ans, des cursus semi-professionnels de deux ans et des formations courtes. De plus, l'Office gère deux facultés de formation des enseignants en Cisjordanie et en Jordanie.

92. L'Office fournit des services de microfinancement dans toutes ses zones d'intervention, sauf au Liban. Il propose des prêts aux ménages, aux entrepreneurs et aux petites entreprises qui créent et maintiennent des emplois, réduisent la pauvreté, autonomisent les femmes et les jeunes, et facilitent des possibilités de générer des revenus et de constituer un capital.

93. Les travaux réalisés par l'UNRWA afin d'améliorer les infrastructures et d'aménager les camps contribuent à la demande en matériaux de construction, tout en créant de l'emploi. En 2022, le montant des travaux d'aménagement des camps a été estimé à 42 millions de dollars et a créé 2 074 emplois équivalents plein temps⁵.

94. L'Office met en œuvre des initiatives particulières en faveur des moyens de subsistance à Gaza, l'objectif étant d'apporter une réponse aux difficultés économiques. Par son programme de création d'emplois, il propose des emplois à court terme aux réfugiés de Palestine et son centre de services informatiques emploie plus de 100 personnes hautement qualifiées qui travaillent sur des projets de divers organismes des Nations Unies dans le cadre d'un partenariat avec le Centre international de calcul des Nations Unies.

95. Outre ces interventions, l'UNRWA est l'un des premiers employeurs de réfugiés de Palestine au Proche-Orient. Fournir des emplois n'est pas un objectif en soi pour l'Office. Toutefois, les salaires versés par ce dernier, en particulier aux quelques 30 000 membres du personnel employés à temps plein, sont réinjectés et génèrent des revenus pour les communautés de réfugiés.

B. Contraintes et défis

96. Bien que les réfugiés de Palestine jouissent d'un fort capital humain grâce aux structures éducatives et sanitaires fournies par l'UNRWA et les autorités des pays hôtes, la majorité d'entre eux n'ont pas accès à la totalité des actifs (sociaux, naturels,

⁵ L'emploi équivalent plein temps correspond au nombre total d'heures travaillées par toutes les personnes occupées, divisé par la moyenne des heures effectivement travaillées dans des emplois à plein temps.

physiques et financiers) nécessaires à l'établissement de moyens de subsistance durables.

97. Les conditions d'emploi demeurent extrêmement difficiles. Le Liban et la République arabe syrienne sont en proie à des crises économiques profondes et longues, et dans les deux pays, les réfugiés de Palestine connaissent un fort taux de chômage. À Gaza, ce dernier est parmi les plus élevés au monde.

98. Dans toutes les zones d'intervention de l'Office, des barrières structurelles empêchent l'intégration des réfugiés de Palestine sur le marché du travail. Au Liban, il leur est légalement interdit d'exercer plusieurs professions réglementées et, en Jordanie, les réfugiés gazaouis et palestiniens de République arabe syrienne voient leur accès au marché du travail restreint. Conformément aux tendances enregistrées dans l'ensemble de la région, la participation des femmes au marché du travail est particulièrement faible.

C. Réalisations escomptées

99. L'UNRWA étendra son action en faveur des moyens de subsistance : a) en améliorant les capacités en la matière ; b) en accroissant les revenus générés par les réfugiés de Palestine, en particulier les femmes et les jeunes, et leurs débouchés en matière d'emploi.

100. L'Office examinera régulièrement la pertinence de son programme d'enseignement et de formation techniques et professionnels à l'aune des besoins du marché du travail et élaborera des cursus mieux adaptés à ce dernier, en mettant l'accent sur les compétences pratiques et l'entrepreneuriat. Les liens entre les centres de formation et les employeurs seront renforcés et une plateforme de formation en ligne sera mise en place pour favoriser l'accès des plus vulnérables à l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Les centres de formation des enseignants de Cisjordanie et de Jordanie continueront de former le personnel appelé à travailler avec l'UNRWA et d'autres organismes d'éducation.

101. Dans le cadre de son programme de microfinancement, l'Office continuera de proposer des services financiers répondant aux différents besoins des micro et petites entreprises dont les investissements sous-tendent l'activité économique et sont un outil d'autonomisation des réfugiés et d'autres groupes pauvres et marginalisés. Les modalités de prêt seront adaptées pour correspondre à l'économie numérique et à l'économie à la tâche, et pour satisfaire aux besoins du commerce en ligne.

102. En participant aux travaux d'amélioration de l'infrastructure et d'aménagement des camps, les réfugiés de Palestine continueront de consolider leurs moyens de subsistance, à la fois en se formant et en bénéficiant d'emplois rémunérés. Le programme de création d'emploi à Gaza sera maintenu.

103. L'Office approfondira son partenariat avec le Centre international de calcul des Nations Unies afin de fournir des services informatiques à l'ensemble du système des Nations Unies. En outre, il continuera de promouvoir l'accès des réfugiés de Palestine à l'emploi et leur droit au travail auprès des autorités et des acteurs économiques des pays hôtes.

104. Les réalisations escomptées ci-après sont énoncées dans le plan stratégique pour la période 2023-2028 :

- a) la capacité de subsistance des réfugiés de Palestine est améliorée ;
- b) les revenus générés par les réfugiés de Palestine et de leurs débouchés en matière d'emploi sont accrus.

D. Ressources financières

Tableau 15

Ressources nécessaires au titre de l'objectif 4

(En espèces et en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2024</i> <i>Montant estimé</i>	<i>2025</i> <i>Montant estimé</i>
La capacité de subsistance des réfugiés de Palestine est améliorée	21 679	22 497
Les revenus générés par les réfugiés de Palestine et de leurs débouchés en matière d'emploi sont accrus	328	396
Total	22 007	22 893
Projets	2 125	2 075
Total	24 132	24 968

Chapitre VI

Objectif 5 : faire en sorte que les réfugiés de Palestine les plus vulnérables aient accès à une assistance sociale digne de ce nom

A. Interventions en cours

105. Les systèmes d'assistance sociale sont indispensables pour aider les plus vulnérables à satisfaire leurs besoins essentiels, gérer les risques et faire face aux chocs et aux crises. À cet égard, l'UNRWA fournit avant tout une assistance en espèces aux réfugiés dans le besoin et organise des distributions alimentaires d'urgence à Gaza et en République arabe syrienne pour tenir compte de la situation actuelle du marché. Ses efforts pour fournir une assistance sociale efficace aux réfugiés de Palestine les plus vulnérables sont conformes aux objectifs de développement durable 1 (Pas de pauvreté) et 2 (Faim zéro).

106. Chaque année, l'UNRWA fournit une aide alimentaire et en espèces à plus de 1,9 million de réfugiés de Palestine dans le cadre : a) d'un programme de protection sociale financé par le budget-programme, qui vise à atténuer la pauvreté et est venu en aide à plus de 325 000 bénéficiaires en 2022 ; b) de programmes d'urgence destinés aux personnes touchées par des crises humanitaires et ayant bénéficié à 1,8 million de réfugiés de Palestine en 2022. Bien que ne suffisant pas à couvrir tous les besoins de base, ces transferts sociaux sont une bouée de sauvetage pour les personnes les plus vulnérables.

107. Le programme de protection sociale vise à atténuer la pauvreté et l'insécurité alimentaire des réfugiés pauvres, la priorité étant accordée à ceux vivant dans l'extrême pauvreté⁶, grâce à des transferts sociaux, notamment des paniers contenant des aliments de base, des transferts en espèces ou des bons d'achat pour du matériel électronique. En Jordanie, au Liban et en Cisjordanie, les bénéficiaires sont recensés grâce à une évaluation indirecte des ressources⁷. En revanche, à Gaza et en République arabe syrienne, où les taux de pauvreté sont exceptionnellement élevés, une aide est fournie à toutes les personnes enregistrées grâce à un financement d'urgence et le programme de protection sociale fournit une aide supplémentaire aux personnes qui ne génèrent aucun revenu, indépendamment de leur situation économique.

108. Dans le cadre de programmes d'urgence, l'Office apporte une aide alimentaire et en espèces aux réfugiés de Palestine touchés par le blocus à Gaza, l'occupation en Cisjordanie, les hostilités en République arabe syrienne et la crise socioéconomique au Liban.

B. Contraintes et défis

109. La pauvreté reste importante et continue de gagner du terrain chez les réfugiés de Palestine. La hausse des prix de l'alimentation a eu une incidence dans toutes les zones d'intervention de l'Office, la région étant fortement dépendante des importations de produits alimentaires. La situation est exacerbée par le fait que les ménages allouent une grande part de leurs revenus disponibles à l'alimentation, que

⁶ D'après la définition de l'UNRWA, les personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont celles qui ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires de base.

⁷ Une évaluation indirecte des ressources s'appuie sur plusieurs indicateurs, notamment les conditions de logement, des données démographiques, le niveau d'éducation, l'état de santé, la participation au marché du travail et les actifs détenus, pour mesurer le niveau de pauvreté des ménages.

le Liban et la République arabe syrienne voient leur monnaie se déprécier et que les prix de l'énergie augmentent dans toutes les zones d'intervention.

110. La République arabe syrienne compte un nombre important de travailleurs pauvres du fait de la dévaluation de la monnaie locale ; à Gaza, l'absence d'un secteur économique productif fait que les revenus sont fluctuants. Le Liban s'achemine vers un scénario similaire compte tenu des graves crises économique, financière et politique en cours.

111. Ses fonds étant limités, l'Office n'est pas en mesure d'atténuer la pauvreté et l'insécurité alimentaire de l'ensemble des réfugiés de Palestine pauvres et vulnérables. Le but du programme de protection sociale est de proposer des transferts sociaux d'un montant équivalent à au moins 50 % des dépenses alimentaires minimales nécessaires à la survie mais cet objectif n'a été atteint qu'à Gaza et en République arabe syrienne. Les transferts sociaux représentent 20,4 % et 23,3 % des dépenses alimentaires minimales en Jordanie et en Cisjordanie respectivement. La forte inflation enregistrée dans toutes les zones d'intervention a fait baisser la valeur des transferts.

C. Réalisations escomptées

112. En 2024 et 2025, l'UNRWA étendra les transferts sociaux proposés dans le cadre du programme de protection sociale aux réfugiés de Palestine les plus pauvres et les plus vulnérables. Dans l'ensemble de ses zones d'intervention, il s'efforcera de calibrer le montant des transferts sociaux en fonction des besoins des ménages en matière de dépenses. En Jordanie et en Cisjordanie, le niveau d'aide fourni sera déterminé à l'issue d'évaluations indirectes des ressources mais l'Office s'emploiera à aligner son programme de protection sociale sur ceux des pays hôtes. En République arabe syrienne et à Gaza, l'aide fournie dans le cadre du programme de protection sociale continuera de cibler les plus vulnérables et sera accompagnée d'une assistance de base universelle à tous les réfugiés de Palestine enregistrés.

113. L'UNRWA fera en sorte d'obtenir des ressources suffisantes pour garantir le maintien des transferts sociaux d'urgence. L'Office s'attend à ce que la demande pour l'aide alimentaire et pécuniaire d'urgence augmente du fait de la persistance des conditions de vie difficiles en République arabe syrienne et à Gaza, de la poursuite des déplacements de réfugiés de Palestine de République arabe syrienne vers le Liban et la Jordanie, et de la dégradation probable de la situation économique au Liban.

114. La réalisation escomptée ci-après est énoncée dans le plan stratégique pour la période 2023-2028 : le niveau de pauvreté des réfugiés de Palestine est réduit.

D. Ressources financières

Tableau 16

Ressources nécessaires au titre de l'objectif 5

(En espèces et en milliers de dollars des États-Unis)

	2024 <i>Montant estimé</i>	2025 <i>Montant estimé</i>
Le niveau de pauvreté des réfugiés de Palestine est réduit	52 493	54 195
Total	52 493	54 195
Projets	3 437	-
Total	55 930	54 195

Chapitre VII

Objectif 6 : veiller à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de logement, d'eau et d'assainissement

A. Interventions en cours

115. L'accès à un logement adéquat, et à une eau sans risque sanitaire et à l'assainissement sont des besoins essentiels et des éléments fondamentaux de la dignité humaine. L'UNRWA répond à ces besoins dans le cadre de ses travaux de réhabilitation et de reconstruction des abris, de ses plans d'aménagement des camps et de ses services environnementaux. Ses interventions sont axées sur les 58 camps de réfugiés de Palestine officiels, ainsi que sur les camps non officiels situés en Jordanie et en République arabe syrienne. L'Office n'est chargée ni de l'administration, ni de la gestion de ces camps mais y appuie les services publics si nécessaire, selon qu'il convient et si possible. Ses efforts pour répondre aux besoins des réfugiés de Palestine en matière de logement, d'eau et d'assainissement sont conformes aux objectifs de développement durables 1 (Pas de pauvreté), 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 10 (Inégalités réduites), 11 (Villes et communautés durables), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

116. L'Office remet en état les abris qui ne sont pas aux normes, et répare et reconstruit les logements endommagés dans le cadre de situations d'urgence, notamment des conflits. La remise en état des abris se fait principalement selon une approche axée sur l'auto-assistance, dans le cadre de laquelle les familles sont associées à la réhabilitation de leur propre logement, avec l'appui financier et technique de l'Office.

117. D'autres aspects généraux de la planification de l'aménagement des camps sont gérés sur une base participative et ce sont les communautés qui dirigent le processus et déterminent les priorités. Depuis 2007, l'UNRWA a exécuté des plans d'aménagement dans dix camps, permettant la création d'espaces publics, l'amélioration des infrastructures environnementales, la mise en œuvre d'initiatives de verdissement, et la réfection des espaces économiques et des réseaux routiers urbains.

118. La responsabilité en matière de fourniture de services publics dans les camps revient aux autorités des pays hôtes. Toutefois, l'Office favorise l'accès des réfugiés de Palestine à l'eau potable et à l'assainissement de base en entretenant les infrastructures de santé environnementale, en assurant des services d'assainissement, en planifiant, concevant et construisant des systèmes d'évacuation et de drainage des eaux, et en améliorant les réseaux d'approvisionnement en eau.

119. Dans le cadre de sa politique de durabilité environnementale, l'UNRWA prend des mesures pour lutter contre les effets des changements climatiques sur ses interventions et le cadre de vie des réfugiés. Les technologies de verdissement, les sources d'énergie renouvelable et les mesures d'efficacité énergétique sont de plus en plus intégrées dans les travaux de construction et d'entretien. En outre, le cadre de gestion environnementale et sociale 2022 de l'Office établit des procédures claires en la matière pour tous les projets de construction et d'entretien.

B. Contraintes et défis

120. Les conditions de vie dans les 58 camps officiels de réfugiés de Palestine se sont dégradées. Dans la plupart des cas, la planification urbaine et le développement des infrastructures sont inexistantes. Compte tenu de l'urbanisation rapide qui se poursuit, il devient de plus en plus difficile et coûteux de planifier des interventions.

121. L'accès à une eau sans risque sanitaire reste grandement problématique dans les camps en raison : a) d'une surpopulation croissante ; b) de la vétusté des réseaux, donnant lieu à d'éventuelles contaminations de l'eau ; c) de l'utilisation de pompes privées et de raccordements supplémentaires informels ; d) du manque de ressources hydriques disponibles.

122. Les épidémies de maladies transmissibles liées à l'assainissement continuent de représenter un risque potentiel dans certains camps, en particulier dans ceux touchés par les conflits et l'aggravation de la pauvreté. Ceci est dû à la capacité insuffisante des réseaux et au vieillissement des infrastructures, aux lacunes dans la planification et la conception, à l'absence de système de traitement des eaux usées et à la stagnation des eaux usées près des camps.

123. Il est essentiel d'investir davantage pour améliorer les abris, les espaces publics, les infrastructures environnementales, les services d'assainissement et la gestion des déchets solides dans toutes les zones d'intervention. Plus de 39 000 familles de réfugiés vivent dans des logements ne satisfaisant pas aux normes. Les conflits récurrents ont ralenti le rythme de la réhabilitation des abris : environ 59 000 et 900 sont en attente de réparation ou de reconstruction à Gaza et au Liban respectivement. Il n'existe aucune estimation fiable du nombre d'abris endommagés en République arabe syrienne.

C. Réalisations escomptées

124. L'UNRWA continuera de réhabiliter en priorité les abris des familles les plus vulnérables. En 2024 et 2025, il prévoit de remettre en état 830 abris en-deçà des normes et de faire de la reconstruction des abris détruits dans le camp de Nahr el-Bared au Liban en 2007 et durant les récents conflits survenus à Gaza une priorité. De plus, il commencera à planifier la réhabilitation des abris endommagés en République arabe syrienne, si les conditions de sécurité le permettent.

125. L'Office s'emploiera à mettre en œuvre deux nouveaux plans d'aménagement des camps, sous réserve d'un financement adéquat. En partenariat avec les réfugiés, il continuera d'intégrer les mesures de protection dans la conception, la construction et l'entretien de l'infrastructure, et les travaux d'aménagement des camps.

126. L'Office continuera de répondre aux besoins essentiels en matière de santé environnementale et d'infrastructure, notamment l'accès à une eau saine et de qualité sur un pied d'égalité et en quantité suffisante, des systèmes d'évacuation des eaux usées adéquats, des dispositifs d'évacuation des eaux de ruissellement et des systèmes de collecte des déchets solides qui répondent aux normes minimales.

127. L'UNRWA restera déterminé à systématiser la prise en compte et l'intégration de sa politique de durabilité environnementale dans toutes ses interventions, et de son cadre de gestion environnementale et sociale dans ses travaux d'aménagement et de réhabilitation des camps.

128. Les réalisations escomptées ci-après sont énoncées dans le plan stratégique pour la période 2023-2028 :

a) les réfugiés de Palestine qui vivent dans des camps disposent d'abris adéquats et sûrs ;

b) les réfugiés de Palestine qui vivent dans des camps jouissent de conditions de vie durables sur le plan sanitaire et environnemental.

D. Ressources financières

Tableau 17

Ressources nécessaires au titre de l'objectif 6

(Trésorerie, en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2024</i> <i>Montant estimé</i>	<i>2025</i> <i>Montant estimé</i>
Les réfugiés de Palestine qui vivent dans des camps jouissent de conditions de vie durables sur le plan sanitaire et environnemental	26 218	27 096
Total	26 218	27 096
Projets	127 666	60 214
Total	153 884	87 311

Chapitre VIII

Objectif 7 : l'Office s'acquitte de son mandat de manière efficace et responsable

A. Objectif relatif aux services de gestion

129. Le sous-programme 7 porte sur la gestion des interventions de l'UNRWA, l'objectif étant de s'assurer que celles-ci sont : a) menées à bien de façon efficace, efficiente et sûre ; b) transparentes et responsables ; c) durables sur le plan social et environnemental. Ces objectifs sont conformes aux objectifs de développement durable 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

130. Les priorités en matière de gestion ont été établies sur la base de réformes récentes, notamment les initiatives 2019-2021 relatives à la gestion, visant à rendre l'UNRWA plus responsable, inclusif, transparent et flexible. En 2024 et 2025, un plan à long terme d'initiatives interdépendantes ayant pour objectif de moderniser les pratiques de gestion de l'Office et sa culture institutionnelle sera adopté.

B. L'Office mène ses interventions de manière efficace, efficiente et sûre

131. Conformément à sa stratégie de mobilisation des ressources et de sensibilisation, l'Office s'efforcera de se doter d'un financement prévisible, durable, flexible et diversifié afin de disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat. Deux dimensions guideront cette approche : a) l'approfondissement et l'élargissement des partenariats publics et privés à long terme ; b) l'utilisation accrue des outils numériques pour établir de nouveaux partenariats. L'UNRWA continuera d'échanger avec les pays hôtes et les donateurs afin de trouver des solutions durables pour pérenniser son action.

132. La sécurité et la sûreté des membres du personnel de l'Office restent essentielles au fonctionnement de l'organisation, en particulier dans les zones touchées par les conflits, où nombre d'entre eux sont en première ligne de la fourniture de services. Afin de gérer efficacement les risques liés à la sécurité, l'UNRWA intégrera des pratiques exemplaires dans ses processus de gestion des risques de sécurité.

133. Plus généralement, afin de gérer les risques complexes liés à la situation géopolitique, aux conflits, aux dimensions humanitaire, opérationnelle, financière et environnementale, et à la réputation, l'Office renforcera sa capacité de gestion globale des risques, ce qui lui permettra de mieux comprendre le contexte actuel, les priorités immédiates et les besoins à plus long terme.

134. L'UNRWA continuera de renforcer ses systèmes, structures et processus liés aux ressources humaines, en mettant l'accent sur la structuration organisationnelle, le recrutement, les perspectives de carrière, la gestion des effectifs et l'organisation de la relève. Les activités en faveur du bien-être seront maintenues et les mécanismes de règlement des conflits seront renforcés avec l'appui du Bureau du médiateur, établi en 2021, et dans le cadre du dialogue en cascade, lancé en 2023.

135. Dans le cadre de ses pratiques d'achat, l'Office s'efforcera d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix et de rendre ses interventions justes, éthiques et transparentes. Il mettra ces principes en œuvre : a) en systématisant les pratiques d'achat durables sur le plan environnemental et social ; b) en poursuivant la numérisation des opérations d'achat actuellement réalisées manuellement ; c) en renforçant ses procédures

internes d'achat, de gestion des stocks et de distribution ; d) en approfondissant la coopération avec d'autres entités des Nations Unies.

C. L'Office mène ses interventions de manière transparente et responsable

136. Le Département des services de contrôle interne poursuivra son action dans des zones à haut risque, en accordant la priorité : a) aux audits internes visant à renforcer la gestion des risques, la gouvernance et les contrôles internes ; b) aux évaluations permettant de consolider la responsabilité, l'apprentissage et la prise de décision fondée sur des données d'observation ; c) aux enquêtes justes et objectives sur les allégations graves de faute, notamment d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de fraude et de corruption.

137. L'UNRWA continuera de promouvoir la responsabilité à l'égard des populations touchées dans le cadre de processus qui facilitent : a) la collecte et le partage d'informations, ainsi que la consultation et la participation des plus vulnérables ; b) la protection, notamment contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; c) l'exécution des programmes de l'Office, conformément aux principes humanitaires ; d) la participation systématique des communautés de réfugiés de Palestine au cycle de programmation et aux processus de gestion du changement.

138. L'UNRWA continuera d'échanger avec sa Commission consultative sur les moyens : a) d'améliorer son rôle en tant que plateforme de dialogue ouvert et constructif ; b) de créer un sens de responsabilité collective plus profond afin de poursuivre la fourniture de services aux réfugiés de Palestine.

D. L'office veille à la durabilité sociale et environnementale de ses interventions

139. L'UNRWA s'est engagé à rendre les politiques, systèmes et processus en place à l'échelle de l'organisation soucieux des questions de genre. Sa nouvelle stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes reflètera ses priorités stratégiques en la matière et sera conforme aux cadres internationaux relatifs à l'égalité femmes-hommes. Le forum consultatif consacré aux femmes et établi en 2022 sera une entité essentielle pour favoriser la mise en œuvre de cette stratégie.

140. Conformément à sa politique d'inclusion du handicap de 2022, l'Office s'efforcera de lever les obstacles qui empêchent les réfugiés de Palestine handicapés de jouir pleinement de leur droits, notamment en sensibilisant les porteurs de devoirs à cette question.

141. L'UNRWA continuera de mettre en œuvre sa politique de durabilité environnementale de 2022. Dans toutes ses zones d'intervention, il renforcera ses partenariats en faveur de la durabilité environnementale, notamment ceux établis avec les réfugiés de Palestine, les autorités des pays hôtes, la communauté des donateurs, d'autres entités des Nations Unies, la société civile et le secteur privé.

E. Ressources financières

Tableau 18

Ressources nécessaires au titre de l'objectif 7

(En espèces et en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2024</i> <i>Montant estimé</i>	<i>2025</i> <i>Montant estimé</i>
L'Office mène ses interventions de manière efficace et effective	144 756	146 887
L'Office mène ses interventions de manière transparente et responsable	9 494	9 847
Total	154 250	156 734
Projets	94 495	65 628
Total	248 745	222 362

